

Exigences relatives aux résidus multiples

La classification détaillée des produits s'effectue de manière analogue au concept d'analyse SwissGAP (voir documentation d'application, registre 11)

Produit	Nombre de résidus, substances actives ≥ 0.01 mg/kg			Remarques
	En ordre jusqu'à	Domaine de sensibilisation	Produit n'est plus en ordre	
Fruits à pépins	4	5	≥ 6	
Fruits à noyaux	4	5	≥ 6	
Cerises	4	5 – 6	≥ 7	
Fraises, framboises, mûres et autres baies d'arbuste	5	6	≥ 7	
Raisins	5	6	≥ 7	
Agrumes	4	5	≥ 6	
Fruits exotiques	3	4	≥ 5	
Salades	4	5	≥ 6	
Choux (autres que choux de Bruxelles)	3	4	≥ 5	
Choux de Bruxelles	4	5	≥ 6	
Légumes fruits	4	5	≥ 6	
Légumes type racine ou pomme	3	4	≥ 5	
Légumes type oignons	3	4	≥ 5	
Oignon en bottes	4	5	≥ 6	
Herbes aromatiques	4	5	≥ 6	
Divers	3	4	≥ 5	
Epinards	3	4	≥ 5	